

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 22 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique

NOR : ECOM1831542A

Publics concernés : les acheteurs et les autorités concédantes soumis au code de la commande publique.

Objet : le présent arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2019.

Notice : le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif aux données essentielles dans la commande publique. Il fixe les formats, normes et nomenclatures dans lesquelles ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication. L'obligation de publication porte sur les données des marchés, des marchés de partenariat et des contrats de concession.

Les modèles constituant la description de l'organisation des données et les schémas permettant de vérifier la validité et la conformité de la structure des données sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/referentiel-de-donnees-marches-publics/>.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des outre-mer,

Vu le règlement (CE) n° 213/2008 de la Commission du 28 novembre 2007 modifiant le règlement (CE) n° 2195/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif au vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) et les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil relatives aux procédures en matière de marchés publics, en ce qui concerne la révision du CPV ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 123-220 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 323-2 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R. 2196-1 et R. 3131-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – I. – Les données essentielles relatives aux marchés publics mises à disposition sur le profil d'acheteur sont :

- 1° Le numéro d'identification unique du marché public ;
- 2° La date de notification du marché public ;
- 3° La date de publication des données essentielles du marché public initial ;
- 4° Le nom de l'acheteur ou du mandataire en cas de groupement ;
- 5° Le numéro SIRET de l'acheteur ou le numéro SIRET du mandataire en cas de groupement ;
- 6° La nature du marché public correspondant à l'une des mentions suivantes : marché, marché de partenariat, accord-cadre, marché subséquent ;
- 7° L'objet du marché public ;
- 8° Le principal code du Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) prévu par le règlement (CE) n° 213/2008 du 28 novembre 2007 susvisé ;
- 9° La procédure de passation utilisée correspondant à l'une des mentions suivantes : procédure adaptée, appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint, procédure avec négociation, dialogue compétitif, marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- 10° Le nom du lieu principal d'exécution ;
- 11° L'identifiant du lieu principal d'exécution, sous la forme d'un code postal ou d'un code INSEE ;
- 12° La durée du marché public initial en nombre de mois ;
- 13° Le montant HT forfaitaire ou estimé maximum en euros ;
- 14° La forme du prix du marché public correspondant à l'une des mentions suivantes : ferme, ferme et actualisable, révisable ;
- 15° Le nom du ou des titulaires du marché public ;

16° Le ou les numéros d'inscription du ou des titulaires au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce, à défaut le numéro de TVA intracommunautaire lorsque le siège social est domicilié dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ou le numéro en vigueur dans le pays lorsque le siège social est domicilié hors de l'Union européenne ;

II. – Les données relatives aux modifications des marchés publics sont :

1° La date de publication des données relatives à la modification apportée au marché public initial ;

2° L'objet de la modification apportée au marché public ;

3° La durée modifiée du marché public ;

4° Le montant hors taxes modifié en euros du marché public ;

5° Le nom du nouveau titulaire, en cas de changement de titulaire ;

6° Le numéro d'identifiant du nouveau titulaire, en cas de changement de titulaire ;

7° la date de notification par l'acheteur de la modification apportée au marché public.

Les modifications résultant de la mise en œuvre des clauses de variations de prix sont dispensées de publication.

Art. 2. – I. – Les données essentielles relatives aux contrats de concession mises à disposition sur le profil d'acheteur sont :

1° Le numéro d'identification unique attribué au contrat de concession ;

2° La date de début d'exécution du contrat de concession ;

3° La date de publication des données essentielles du contrat de concession ;

4° Le nom de l'autorité concédante ;

5° Le numéro SIRET de l'autorité concédante ;

6° La nature du contrat de concession correspondant à l'une des mentions suivantes : concession de travaux, concession de service, concession de service public ou délégation de service public ;

7° L'objet du contrat de concession ;

8° La procédure de passation utilisée correspondant à l'une des mentions suivantes : procédure négociée ouverte, procédure non négociée ouverte, procédure négociée restreinte, procédure non négociée restreinte ;

9° Le nom du lieu principal d'exécution ;

10° L'identifiant du lieu principal d'exécution, sous la forme d'un code postal ou d'un code INSEE ;

11° La durée du contrat de concession en nombre de mois ;

12° La valeur globale hors taxes attribuée en euros ;

13° Le montant en euros des subventions ou de tout autre avantage financier octroyés par des tiers pour l'exploitation de la concession ;

14° Le nom du concessionnaire ;

15° Le numéro d'inscription du concessionnaire au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce, à défaut le numéro de TVA intracommunautaire lorsque le siège social est domicilié dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ou le numéro en vigueur dans le pays lorsque le siège social est domicilié hors de l'Union européenne ;

16° La date de signature du contrat de concession par l'autorité concédante ;

II. – Les données relatives à l'exécution du contrat de concession mises à disposition tous les ans, sont :

1° Les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire ;

2° Les intitulés des principaux tarifs à la charge des usagers ;

3° Les montants des principaux tarifs à la charge des usagers ;

III. – Les données relatives aux modifications apportées au contrat de concession sont :

1° La date de publication des données relatives aux modifications apportées au contrat de concession ;

2° L'objet de la modification du contrat de concession ;

3° La durée modifiée du contrat de concession ;

4° La valeur globale hors taxes modifiée en euros du contrat de concession ;

5° La date de signature de la modification du contrat de concession.

Art. 3. – Le numéro d'identification unique prévu aux articles 1 et 2 est composé des quatre premiers caractères correspondant à l'année de notification de la procédure de passation du marché public ou du contrat de concession et du numéro d'ordre interne du marché public ou du contrat de concession attribué par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Le numéro d'ordre interne comporte au maximum dix caractères alphanumériques.

Les données relatives aux modifications du marché public ou du contrat de concession sont rattachées aux données du marché public ou du contrat de concession initial grâce au numéro d'identification, conformément aux schémas mentionnés à l'article 9. Il est ajouté au numéro d'identification deux caractères numériques correspondant au numéro d'ordre de la modification du marché public ou du contrat de concession.

Art. 4. – I. – Les données essentielles des marchés publics mentionnées au I de l'article 1^{er} sont mises à disposition sur le profil d'acheteur au plus tard deux mois à compter de la date de notification du marché public au titulaire.

II. – Les données essentielles des contrats de concession mentionnées au I de l'article 2 sont mises à disposition sur le profil d'acheteur avant le début d'exécution du contrat.

Art. 5. – I. – Les données essentielles relatives aux modifications des marchés publics mentionnées au II de l'article 1^{er} sont mises à disposition sur le profil d'acheteur au plus tard deux mois à compter de la date de notification de la modification du marché public.

II. – Les données essentielles relatives aux modifications des contrats de concession mentionnées au III de l'article 2 sont mises à disposition sur le profil d'acheteur au plus tard deux mois à compter de la date de signature de la modification du contrat de concession.

Art. 6. – Les données relatives à l'exécution des contrats de concession mentionnées au II de l'article 2 sont mises à disposition sur le profil d'acheteur au plus tard deux mois à compter de la fin de chaque année d'exécution du contrat de concession.

Art. 7. – Les données essentielles sont maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale de cinq ans après la fin de l'exécution du marché public ou du contrat de concession à l'exception des données essentielles dont la divulgation serait devenue contraire aux intérêts en matière de défense ou de sécurité ou à l'ordre public.

Toutefois, lorsque les données essentielles sont rendues publiques sur le portail unique interministériel destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques, elles sont maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale d'un an.

Art. 8. – Les données essentielles sont accessibles gratuitement sur le profil d'acheteur en consultation et en téléchargement.

La consultation sur le profil d'acheteur permet de visualiser simplement et directement l'ensemble des données essentielles de manière intelligible, et permet de réaliser une recherche notamment selon les critères de tri suivants : marché public ou marché public de défense ou de sécurité ou contrat de concession, acheteur ou autorité concédante. A l'exclusion des marchés publics de défense ou de sécurité, la recherche peut également répondre notamment aux critères de tri suivants : mot-clé, code CPV, année de publication, procédure, nom du titulaire.

Afin de permettre leur téléchargement, les données sont également mises à disposition sur le profil d'acheteur dans un format lisible par une machine aux formats XML ou JSON mentionnés à l'article 9.

Art. 9. – Les données essentielles sont disponibles sur le profil d'acheteur conformément aux formats, aux normes et nomenclatures figurant dans les référentiels des données de la commande publique annexés au présent arrêté.

Les modèles constituant la description de l'organisation des données et les schémas permettant de vérifier la validité et la conformité de la structure des données sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/referentiel-de-donnees-marches-publics/>.

Le profil d'acheteur intègre un catalogue référençant les données en conformité avec le standard *Data Catalog Vocabulary* (DCAT) développé par le *World Wide Web Consortium*.

Art. 10. – L'acheteur public ou l'autorité concédante met à disposition les données essentielles sous une licence de réutilisation qu'il détermine conformément aux dispositions des articles L. 323-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Art. 11. – I. – Pour son application à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le 8^o du I de l'article 1^{er} est supprimé.

II. – Les dispositions du présent arrêté, à l'exception du 8^o du I de l'article 1^{er}, sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

Pour son application en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, les montants exprimés en euros sont applicables sous réserve de leur contre-valeur en monnaie locale.

Art. 12. – Le présent arrêté constitue l'annexe 15 du code de la commande publique.

Art. 13. – L'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif aux données essentielles dans la commande publique est abrogé.

Art. 14. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Il s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Il s'applique aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Art. 15. – La directrice des affaires juridiques des ministères économiques et financiers et le directeur général des outre-mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 mars 2019.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
L. BEDIER

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
E. BERTHIER

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DES DONNÉES RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS

Le jeu de caractère (encoding) à utiliser est UTF-8.

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
Identifiant unique de marché public			
Numéro d'identification unique de marché public Format pivot : <i>id</i>	Oui	Texte Identifiant de marché [année de notification (4)] [numéro interne (1-10)] [numéro d'ordre de la modification (2)] Exemple : 2018123456789000	
Caractéristiques de l'acheteur			
Acheteur ou mandataire Format pivot : <i>acheteur</i>	Oui	Objet (propriétés ci-après) Si le marché est passé par un groupement d'acheteurs, c'est le mandataire du groupement qui est décrit dans les données.	
Identification de l'acheteur Format pivot : <i>acheteur > id</i>	Oui	Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) <u>Type INSEE</u> : <i>ChaineNumeriqueType</i> Taille : 14	http://xml.insee.fr/schema/siret.html#SIRET_stype
Nom de l'acheteur Format pivot : <i>acheteur > nom</i>	Oui	Texte Nom de l'acheteur (le caractère univoque est assuré par le SIRET) Exemple : "CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE" <u>Type INSEE</u> : <i>ChaineFrancaisOfficielType</i> [A-Za-zAAÀÇÈÉÈÏÏÖÙÛŸäääçèéèëïïöùÛÿÆŒæœ'-'*]	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrancaisOfficiel_stype
Caractéristiques du marché public			
Nature du marché Format pivot : <i>nature</i>	Oui	Texte Nature du marché Valeurs possibles : - Marché - Marché de partenariat - Accord-cadre - Marché subséquent	
Objet du marché ou du lot Format pivot : <i>objet</i>	Oui	Texte Limité à 256 caractères.	
Code CPV principal Format pivot : <i>codeCPV</i>	Oui	Texte Le code CPV principal (8 caractères) Exemple : 45112500	
Procédure de passation de marché Format pivot : <i>procedure</i>	Oui	Texte Valeurs possibles : - Procédure adaptée - Appel d'offres ouvert - Appel d'offres restreint - Procédure avec négociation	

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
		<ul style="list-style-type: none"> - Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable - Dialogue compétitif 	
Lieu principal d'exécution Format pivot : <i>lieuExecution</i>	Oui	Objet (propriétés ci-après)	
Code du lieu d'exécution Format pivot : <i>lieuExecution > code</i>	Oui	Texte Code du lieu d'exécution (code postal, commune, canton, arrondissement, département, région, pays) Exemple : "2B002"	
Type de code du lieu d'exécution Format pivot : <i>lieuExecution > typeCode</i>	Oui	Texte Le type de code utilisé pour désigner le lieu d'exécution. Hormis le « Code postal », les codes sont des codes géographiques gérés par l'INSEE (http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp) Valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Code postal - Code commune - Code arrondissement - Code canton - Code département - Code région - Code pays 	
Nom du lieu d'exécution Format pivot : <i>lieuExecution > nom</i>	Oui	Texte Nom du lieu d'exécution Type INSEE : <i>ChaineFrancaisOfficielType</i> [A-Za-zAAAÇEEEEÏÏOÙUÛYâãäçèéêëïïöùúÿÆÇæœ'.-]*	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrancaisOfficiel_s-type
Durée initiale du marché Format pivot : <i>dureeMois</i>	Oui	Nombre Valeur minimum : 1 Si la durée n'est pas un nombre exact de mois, arrondir au nombre entier supérieur. Valeur arrondie au nombre entier supérieur. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - 9 pour 9 mois - 1 pour 2 semaines - 2 pour 1 mois et 3 semaines Si une fois les données initiales du marché publiées une modification de la durée du marché intervient, elle doit être retranscrite via un objet enfant de Modifications et la propriété <i>dureeMois</i> initiale ne doit pas être modifiée.	
Date de notification Format pivot : <i>dateNotification</i>	Oui	Date de notification du marché au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d{4}-'d{2}-'d{2}) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype
Date initiale de publication des données essentielles Format pivot : <i>datePublicationDonnees</i>	Oui	Date à laquelle les données essentielles du marché décrit ont été publiées pour la première fois. Cette date n'est donc pas mise à jour en cas de modification du marché. Date au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d{4}-'d{2}-'d{2}) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype
Caractéristiques financières			
Montant forfaitaire ou estimé maximum HT Format pivot : <i>montant</i>	Oui	Décimal Montant du marché hors taxes en € Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Forme du prix Format pivot : <i>formePrix</i>	Oui	Texte (plusieurs choix possibles) <ul style="list-style-type: none"> - Ferme - Ferme et actualisable - Révisable 	
Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques			
Titulaires Format pivot :	Oui	Liste d'objets (voir les propriétés ci-après)	

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
titulaires		Si le marché n'a qu'un seul titulaire, c'est malgré tout une liste à une entrée. Si une fois les données initiales du marché publiées des modifications des données des titulaires interviennent, elles doivent être retranscrites via un objet enfant de Modifications et non modifiées dans l'objet Titulaires.	
Identifiant du titulaire Format pivot : titulaires > id	Oui	Texte Types d'identifiants possibles (favoriser le SIRET) : - SIRET (identifiant français, 14 chiffres) - TVA (numéro de TVA intracommunautaire, pour les entreprises de pays membres de l'Union Européenne) - TAHITI (identifiants pour Tahiti et la Polynésie française, 9 chiffres) - RIDET (identifiants pour la Nouvelle-Calédonie, 10 chiffres) - FRWF (identifiants pour Wallis-et-Futuna, « FRWF » + 14 premières lettres de la raison sociale. Ex : FRWFDU-RANDCHAUFFAG) - IREP (personnes physiques françaises, 5 chiffres + LIEU DE NAISSANCE + NOM + PRENOM. Ex : 18102VAN-NESDURANDMATHIEU) - HORS-UE (identifiants pour les entreprises de pays non membres de l'Union Européenne. Code pays ISO 3166 + 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Ex : BRDASILVAMOTORES)	
Type d'identifiant Format pivot : titulaires > typidentifiant	Oui	Texte Valeurs possibles : - SIRET - TVA - TAHITI - RIDET - FRWF - IREP - HORS UE	
Dénomination sociale Format pivot : titulaires > denominationSociale	Oui	Texte Nom de l'opérateur économique intervenant sur le marché (le caractère univoque est assuré par le SIRET) Exemple : "Transit 2000 SA"	
Modification du marché			
Modifications du marché (avenants) Format pivot : modifications	Oui, si le marché comporte des modifications	Liste d'objets (voir propriétés ci-après)	
Objet de la modification Format pivot : modifications > objetModification	Oui	Texte Limité à 256 caractères. Exemple : « Modification du titulaire du marché. Nouveau titulaire : Rodriguez SAS ».	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrancaisOfficiel_s-type
Date de publication des données de la modification Format pivot : modifications > datePublicationDonneesModification	Oui	Texte Date de la republication des données incluant la modification au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d{4}-'d{2})-'d{2}) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_s-type
Modification de la durée Format pivot : modifications > dureeMois	Oui, si la modification porte sur la durée	Nombre Valeur minimum : 1 Si la durée n'est pas un nombre exact de mois, arrondir au nombre supérieur. Valeur arrondie au nombre supérieur. Exemples : - 9 pour 9 mois - 1 pour 2 semaines - 2 pour 1 mois et 3 semaines	
Modification du montant Format pivot : modifications > montant	Oui, si la modification porte sur le montant attribué HT	Décimal Montant hors taxes en € Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Modification des titulaires Format pivot : modifications > titulaires	Oui, si la modification porte sur les titulaires	Liste d'objets (voir les propriétés ci-après)	

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
Identifiant du titulaire Format pivot : <i>modifications > titulaires > id</i>	Oui, si la modification porte sur les titulaires	Texte Types d'identifiants possibles (favoriser le SIRET) : - SIRET (identifiant français, 14 chiffres) - TVA (numéro de TVA intracommunautaire, pour les entreprises de pays membres de l'Union Européenne) - TAHITI (identifiants pour Tahiti et la Polynésie française, 9 chiffres) - RIDET (identifiants pour la Nouvelle-Calédonie, 10 chiffres) - FRWF (identifiants pour Wallis-et-Futuna, « FRWF » + 14 premières lettres de la raison sociale. Ex : FRWFDU-RANDCHAUFFAG) - IREP (personnes physiques françaises, 5 chiffres + LIEU DE NAISSANCE + NOM + PRENOM. Ex : 18102VAN-NESDURANDMATHIEU) - HORS-UE (identifiants pour les entreprises de pays non membres de l'Union Européenne. Code pays ISO 3166 + 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Ex : BRDASILVAMOTORES)	
Type d'identifiant Format pivot : <i>modifications > titulaires > typel-identifiant</i>	Oui, si la modification porte sur les titulaires	Texte Valeurs possibles : - SIRET - TVA - TAHITI - RIDET - FRWF - IREP - HORS UE	
Dénomination sociale Format pivot : <i>modifications > titulaires > denominationSociale</i>	Oui, si la modification porte sur les titulaires	Texte Nom de l'opérateur économique intervenant sur le marché (le caractère univoque est assuré par l'identifiant) Exemple : "Transit 2000 SA"	
Date de la notification de la modification Format pivot : <i>modifications > dateSignatureModification</i>	Oui	Texte Date de signature du marché au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-d(2)-d(2)') Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES DONNÉES RELATIF AUX CONTRATS DE CONCESSION

Le jeu de caractère (encoding) à utiliser est UTF-8.

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
Identifiant unique de contrat concession			
Numéro d'identification unique de contrat concession Format pivot : <i>id</i>	Oui	Texte Identifiant de contrat de concession [année de notification (4)] [numéro interne (1-10)] [numéro d'ordre de la modification (2)] Exemple : 2018123456789000	
Caractéristiques de l'autorité concédante			
Autorité concédante Format pivot : <i>autoriteConcedante</i>	Oui	Objet (propriétés ci-après) Si le contrat de concession est passé par un groupement, c'est le mandataire du groupement qui est décrit dans les données.	
Identification de l'autorité concédante Format pivot : <i>autoriteConcedante > id</i>	Oui	Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) Type INSEE : <i>ChaineNumeriqueType</i> Taille : 14	http://xml.insee.fr/schema/siret.html#SIRET_stype
Nom de l'autorité concédante Format pivot : <i>autoriteConcedante > nom</i>	Oui	Texte Nom de l'autorité concédante (le caractère univoque est assuré par le SIRET) Exemple : "CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE" Type INSEE : <i>ChaineFrancaisOfficielType</i>	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrancaisOfficiel_stype

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
		[A-Za-zÀÀÃÇÉÈÉÈÏÏÖÖÙÙŸÿââäçèèéèïïööùùÿÿÆÆæœ ' ']*	
Caractéristiques du contrat de concession			
Nature du contrat de concession Format pivot : nature	Oui	Texte Valeurs possibles : - Concession de travaux - Concession de service - Concession de service public - Délégation de service public	
Objet du contrat de concession Format pivot : objet	Oui	Texte Limité à 256 caractères.	
Procédure de passation utilisée Format pivot : procedure	Oui	Texte Valeurs possibles : - Procédure négociée ouverte - Procédure non négociée ouverte - Procédure négociée restreinte - Procédure non négociée restreinte	
Lieu principal d'exécution Format pivot : lieuExecution	Oui	Objet (propriétés ci-après)	
Code du lieu exécution Format pivot : lieuExecution > code	Oui	Texte Code du lieu d'exécution (code postal, commune, canton, arrondissement, département, région, pays) Exemple : "2B002"	
Type de code du lieu d'exécution Format pivot : lieuExecution > typeCode	Oui	Texte Le type de code utilisé pour désigner le lieu d'exécution. Hormis le « Code postal », les codes sont des codes géographiques gérés par l'INSEE (http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp) Valeurs possibles : - Code postal - Code commune - Code arrondissement - Code canton - Code département - Code région - Code pays	
Nom du lieu d'exécution Format pivot : lieuExecution > nom	Oui	Texte Nom du lieu d'exécution Type INSEE : <i>ChaineFrançaisOfficielType</i> [A-Za-zÀÀÃÇÉÈÉÈÏÏÖÖÙÙŸÿââäçèèéèïïööùùÿÿÆÆæœ ' ']*	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrançaisOfficiel_s-type
Durée initiale du contrat de concession Format pivot : dureeMois	Oui	Nombre Valeur minimum : 1 Si la durée n'est pas un nombre entier de mois, arrondir au nombre entier supérieur. Valeur arrondie au nombre entier supérieur. Exemples : - 9 pour 9 mois - 1 pour 2 semaines - 2 pour 1 mois et 3 semaines	
Date de signature Format pivot : dateSignature	Oui	Date de signature du contrat de concession au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype
Date initiale de publication des données essentielles Format pivot : datePublicationDonnees	Oui	Date à laquelle les données essentielles du contrat de concession ont été publiées pour la première fois sur le profil d'acheteur. Cette date n'est donc pas mise à jour en cas de modification du contrat concession. Date au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
Date de début d'exécution Format pivot : dateDebutExecution	Oui	Date de début d'exécution du contrat de concession Date au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_type
Caractéristiques financières			
Valeur globale HT attribuée Format pivot : valeurGlobale	Oui	Décimal Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Montant de la subvention publique Format pivot : montantSubventionPublique	Oui	Décimal Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Données d'exécution du contrat de concession			
Données d'exécution du contrat de concession Format pivot : donneesExecution	Oui	Liste d'objets Les données d'exécution du contrat de concession à une date donnée. Tous les ans, l'autorité concédante publie les données d'exécution, jusqu'à la fin du contrat de concession. Ces données ne sont incluses qu'à partir de la première année, pas lors de la publication initiale des données qui fait suite à la notification.	
Date de publication des données d'exécution Format pivot : donneesExecution > datePublicationDonneesExecution	Oui	La date à laquelle les données d'exécution ont été publiées. Date au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	
Dépenses d'investissement Format pivot : donneesExecution > depensesInvestissement	Oui	Décimal Les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire. Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Tarifs à la charge des usagers Format pivot : donneesExecution > tarifs	Oui	Liste d'objets (propriétés ci-après) Les principaux tarifs à la charge des usagers.	
Intitulé du tarif Format pivot : donneesExecution > tarifs > intituleTarif	Oui	Texte Intitulé du tarif Maximum 256 caractères	
Tarif Format pivot : donneesExecution > tarifs > tarif	Oui	Décimal Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14.29	
Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques			
Concessionnaires Format pivot : concessionnaires	Oui	Liste d'objets (voir les propriétés ci-après) Si le contrat de concession n'a qu'un seul concessionnaire, c'est malgré tout une liste à une entrée. Si une fois les données initiales du contrat de concession publiées des modifications des données des titulaires interviennent, elles doivent être retranscrites via un objet enfant de Modifications et non modifiées dans l'objet Titulaires.	

Nom du champ	Obligatoire	Format	Norme et nomenclature de référence
Identifiant du concessionnaire Format pivot : <i>concessionnaires > id</i>	Oui	Texte Types d'identifiants possibles (favoriser le SIRET) : - SIRET (identifiant français, 14 chiffres) - TVA (numéro de TVA intracommunautaire, pour les entreprises de pays membres de l'Union Européenne) - TAHITI (identifiants pour Tahiti et la Polynésie française, 9 chiffres) - RIDET (identifiants pour la Nouvelle-Calédonie, 10 chiffres) - FRWF (identifiants pour Wallis-et-Futuna, « FRWF » + 14 premières lettres de la raison sociale. Ex : FRWFDU-RANDCHAUFFAG) - IREP (personnes physiques françaises, 5 chiffres + LIEU DE NAISSANCE + NOM + PRENOM. Ex : 18102VAN-NESDURANDMATHIEU) - HORS-UE (identifiants pour les entreprises de pays non membres de l'Union Européenne. Code pays ISO 3166 + 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Ex : BRDASILVAMOTORES)	
Type d'identifiant Format pivot : <i>concessionnaires > typeldentifiant</i>	Oui	Texte Valeurs possibles : - SIRET - TVA - TAHITI - RIDET - FRWF - IREP - HORS-UE	
Dénomination sociale Format pivot : <i>concessionnaires > denomination-Sociale</i>	Oui	Texte Nom de l'opérateur économique intervenant sur le contrat de concession (le caractère univoque est assuré par l'identifiant) Exemple : "Transit 2000 SA"	
Modification du contrat de concession			
Modifications du contrat de concession Format pivot : <i>modifications</i>	Oui	Liste d'objets (voir propriétés ci-après)	
Objet de la modification Format pivot : <i>modifications > objetModification</i>	Oui	Texte Limité à 256 caractères. Exemple : « Modification du concessionnaire. Nouveau concessionnaire : Rodriguez SAS ».	http://xml.insee.fr/schema/commun.html#ChaineFrancaisOfficiel_s-type
Date de publication des données de la modification Format pivot : <i>modifications > datePublication-DonneesModification</i>	Oui	Texte Date de la republication des données incluant la modification au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype
Modification de la durée Format pivot : <i>modifications > dureeMois</i>	Oui, si la modification porte sur la durée	Nombre Nouvelle durée du contrat de concession. Valeur minimum : 1	
Modification de la valeur globale HT Format pivot : <i>modifications > valeurGlobale</i>	Oui, si la modification porte sur la valeur globale	Décimal Nouvelle valeur globale du contrat de concession. Le séparateur décimal est le point. Exemple : 14982.29	
Date de signature de la modification Format pivot : <i>modifications > dateSignatureModification</i>	Oui	Texte Date de signature de la modification au contrat de concession au format AAAA-MM-JJ Type INSEE : <i>DateType</i> Expression régulière de validation ('d(4)-'d(2)-'d(2)) Exemple : 2016-02-24	ISO 8601, format étendu http://xml.insee.fr/schema/commun.html#Date_stype